

# **PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THILOUZE**

## **2 MARS 2026**

### **Sujets inscrits à l'ordre du jour**

- I- APPROBATION DU CFU 2025**
- II- AFFECTATION DU RESULTAT 2025**
- III- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**
- IV- DEMANDE DE SUBVENTION CRST**
- V- DEMANDE D'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES PAR ASSOCIATION**
- VI- QUESTIONS DIVERSES**

---

Le deux mars deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 25 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire

PRESENTS : M. LOIZON, M. BOURRY, Mme LAURENS, Mme MOTHEAU, M. ABELS, MME COGNEAU, M. DELAY, M. GINER, M. JUZEAU, MME LAMY, M. PIEDOUE, Mme SEGRETAIN, Mme SEIGNEURIN, M. TESSIER, MME WARTEL-OUVRARD

*FORMANT la majorité des membres en exercice*

EXCUSES : M. CADOT, MME FROIN, MME LECOMTE, M. SAVATIER

POUVOIRS : /

Madame SEGRETAIN a été élue secrétaire

### **0 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 9 FEVRIER 2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la transmission aux membres du Conseil municipal du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 9 février 2026,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de séance du 9 février 2026 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ces procès-verbaux avant leur adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de séance du 9 février 2026.

## I - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil Municipal,

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du budget de la commune ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres ;

**Considérant** que, dans ce cadre, le conseil a siégé sous la présidence de M. Dany BOURRY

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

### DÉCIDE

Article 1 – Approbation du CFU 2025 du budget de la Commune

Les résultats de l'exercice 2025 sont arrêtés comme suit :

<b>RESULTATS BUDGET 2025</b>		
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>RAR</b>
<b>Dépenses</b>	<b>602 376,15 €</b>	<b>61 800,00 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>777 237,03 €</b>	<b>- €</b>
<b>résultat 2025 (excédent)</b>	<b>174 860,88 €</b>	
<b>Déficit 2024</b>	<b>-207 796,94 €</b>	<b>-61 800,00 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-32 936,06 €</b>	
<b>A inscrire au BP 2026 au 001 dépenses</b>	<b>32 936,06</b>	
<b>Besoin de financement (1068)</b>		<b>94 736,06 €</b>

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>1 166 527,55 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>1 441 200,05 €</b>
<b>Excédent 2025</b>	<b>274 672,50 €</b>
<b>Résultat 2024 (excédent)</b>	<b>143 189,27 €</b>
<b>Excédent cumulés fonctionnement</b>	<b>417 861,77 €</b>
<b>Autofinancement investissement (1068)</b>	<b>94 736,06 €</b>
<b>A inscrire au BP 2026 au 002 recettes</b>	<b>323 125,71 €</b>

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

## **II - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2025 – COMMUNE**

### **Retire et remplace la délibération n° 2026-02-007**

Le Conseil Municipal après avoir approuvé ce jour le Compte Financier Unique 2025, constatant que le Compte Administratif présente après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- Un excédent cumulé de Fonctionnement de 417 861.77 €
- Un déficit d'Investissement de 32 936.06 €
- Restes à réaliser-dépenses de 61 800.00€

Décide à l'unanimité, 15 voix POUR, d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Excédent de Fonctionnement	au compte R 002	323 125.71 €
Autofinancement	au compte 1068	94 736.06 €
Déficit d'investissement	au compte D 001	32 936.06 €

## **III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2026**

### **Retire et remplace la délibération n° 2026-02-008**

Vu la transmission du projet de budget au Conseil Municipal,

Monsieur le Maire présente les chiffres proposés pour le budget 2026 qui s'équilibre en dépenses et recettes,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 15 voix POUR, décide :

Article 1 : D'inscrire au budget primitif 2026 les prévisions suivantes :

**Fonctionnement**

- Recettes : 1 684 180,71 €
- Dépenses : 1 684 180,71 €

**Investissement**

- Recettes : 682 563,77€
- Dépenses : 682 563,77€

**IV - DEMANDE DE SUBVENTION CRST**

OBJET : AMENAGEMENT DU SITE NATUREL DES PRES DE L'ETANG ET  
DEMANDE DE SUBVENTION CRST

**Le Conseil municipal de la commune de Thilouze,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Contrat régional de solidarité territoriale (CRST) porté par la Région Centre-Val de Loire,

**Vu** le projet d'aménagement du site naturel des « Prés de l'Étang »,

**Vu** l'intérêt communal du projet en matière de cadre de vie, de biodiversité et d'ouverture des espaces naturels au public,

**Considérant** que la commune de Thilouze mène depuis plus de dix ans une politique active d'amélioration du cadre de vie, de valorisation des espaces publics et de préservation de la biodiversité,

**Considérant** que cette démarche a récemment été reconnue par l'obtention d'une deuxième fleur au concours régional des villes et villages fleuris,

**Considérant** que le projet des Prés de l'Étang s'inscrit dans la continuité directe des aménagements réalisés sur la place Maurice Garreau, aujourd'hui identifiée comme un espace structurant de rencontre et de transition paysagère entre le cœur de bourg et les espaces naturels,

**Considérant** l'intérêt paysager, écologique et patrimonial du site des Prés de l'Étang, en lien avec la vallée du Pont Thibault,

**Considérant** que le projet vise à rendre cet espace accessible au public tout en préservant son caractère naturel, par des aménagements sobres, réversibles et respectueux des milieux,

**Exposé du projet**

Le projet d'aménagement du site naturel des Prés de l'Étang concerne un espace situé en entrée ouest du bourg, à proximité immédiate de plusieurs équipements publics (place Maurice Garreau, cimetière communal, locaux associatifs, centre de secours).

Il comprend notamment :

- la création et la structuration d'une trame de **cheminements doux** reliant la place Maurice Garreau, les équipements publics, la prairie communale, la forêt communale et la mare située en partie basse du site ;
- la réalisation de cheminements en **calcaire compacté**, non imperméabilisés, garantissant stabilité et accessibilité, ainsi que de cheminements en **copeaux de bois** dans les secteurs forestiers et à proximité de la mare ;
- la **réhabilitation d'une mare existante**, ancien étang à vocation historique, par curage partiel et reprise de l'étanchéité par apport et compactage d'argile ;
- la création d'un **verger citoyen** sur une prairie communale d'environ 6 500 m<sup>2</sup>, composé majoritairement de variétés fruitières anciennes ou locales, avec une gestion par éco-pâturage en partenariat avec un éleveur du secteur sans impact financier,
- des travaux d'**entretien et de remise en état des prairies** (broyage, entretien des lisières, élagage, dessouchage et nivellement ponctuel) afin de maintenir des milieux ouverts et faciliter la gestion future du site ;
- l'intégration d'une **dimension pédagogique**, avec la mise en place de panneaux explicatifs sur la biodiversité, l'histoire du site et les usages de la mare, conçus en lien avec une commission municipale, des habitants et le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

L'ensemble du projet repose sur une approche progressive et sobre, limitant l'artificialisation des sols et valorisant les milieux existants.

Le maire présente le plan de financement prévisionnel associé :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Nature des dépenses	Montant	Nature des apports financiers	Montant
Travaux aménagement : TESSIER BOUCHER	21 544.50 € 5 670.00 €	CRST 80%	24 339.20 €
Travaux espaces verts : DOUSSIN	1079.50 €		
Signalétique pédagogique : APYRENE	2130.00 €	Autofinancement	6 084.80 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>30 424.00 €</b>		<b>30 424.00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, 15 voix POUR**

- **approuve** le projet d'aménagement de l'espace naturel des Prés de l'Étang ;
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du CRST (axe biodiversité), ainsi que de tout autre partenaire financier susceptible de soutenir le projet ;

- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

## **V - DEMANDE D'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES PAR ASSOCIATION ACTION SPORT SANTE NUTRITION**

L'association Action Sport Santé Nutrition domiciliée à Chinon a sollicité la mairie pour mettre en place dans une salle communale un programme de 12 séances de gymnastique adaptée aux personnes en affection longue durée (ALD) ou atteintes de maladies chroniques.

Considérant que les séances sont entièrement gratuites, encadrées par un éducateur formé, avec pour objectifs de favoriser la reprise d'activité physique (réadaptation à l'effort), le bien-être, la mobilité, le lien social, dans un cadre sécurisé et bienveillant,

Monsieur le Maire propose d'accepter la mise à disposition gracieuse de la salle Tilleuls pour l'association.

### **Le conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités locales ;

Considérant l'intérêt de santé publique pour les administrés ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix POUR

- **APPROUVE** la mise à disposition gracieuse de la salle des Tilleuls pour l'organisation de 12 séances de gymnastique adaptée aux personnes en affection longue durée (ALD) ou atteintes de maladies chroniques par l'association Action Sport Santé Nutrition.

## **VI – QUESTIONS DIVERSES /**

Monsieur le Maire prend la parole et remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur engagement tout au long du mandat et dresse un bilan positif des réalisations menées.

Il adresse une reconnaissance particulière à ses adjoints et élus délégués qui ont supporté une charge de travail plus lourde et ont dû s'adapter face aux départs et arrivées de nouveaux adjoints en cours de mandat.

---

Discours de Monsieur Bourry, 1<sup>er</sup> adjoint :

« Ce soir, c'est un chapitre de ma vie qui se referme. C'est ma dernière réunion de conseil municipal. Vingt-cinq années d'engagement, environ 250 conseils municipaux auxquels j'ai participé.

De cette aventure, j'ai énormément appris. Une mairie, ce sont bien sûr des élus, mais ce sont aussi des agents. Un élu, seul, ne peut pas faire grand-chose. Durant ce mandat, j'ai constaté une évolution positive dans le fonctionnement et l'implication des équipes. Je les ai remerciées vendredi dernier mais je rajouterai ce soir une attention toute particulière pour **Nathalie, Lydia et Jean-Jacques**. On peut réussir de grande chose collectivement lorsqu'il y a ce minimum de confiance.

Au fil de ces années, j'ai aussi beaucoup appris des autres. Je citerai trois adjoints qui m'ont marqué, chacun à leur manière : **Daniel Froin**, le loquace, avec ses histoires ; **Marc Richard**, par son sens du devoir ; **Alain Matias**, par son engagement plein et entier. Trois personnalités différentes, ils n'avaient pas le WhatsApp mais ils étaient présents et ils n'ont pas compté leur temps pour la commune, parfois même au détriment de leur santé.

Je voudrais également évoquer un ancien membre du conseil que la plupart d'entre vous n'ont pas connu : **Stéphane Raveau**. Nous sommes arrivés ensemble à Thilouze au début des années 90, aussi fauchés l'un que l'autre. Stéphane a eu le courage de créer son entreprise. Un jour, il me propose de l'accompagner à une réunion du conseil municipal, à l'époque du maire M. Garreau, alors qu'Éric vivait son premier mandat de jeune conseiller municipal. C'est ainsi que j'ai découvert cet univers, d'abord comme simple spectateur. Stéphane a naturellement fait partie de l'équipe municipale suivante, avec Eric et moi-même. Malheureusement, lors du second mandat, la maladie l'a emporté. Je n'oublierai jamais son courage, même lorsqu'il savait que l'issue était inéluctable. Dans ces moments-là, on apprend à relativiser et à mesurer ce qui est vraiment important.

Un autre nom s'impose : **Eric**. Tu as eu l'audace, il y a 25 ans, de me proposer de faire partie de cette aventure municipale, moi « *le rouge du secteur* ». Sur les 15 élus du mandat Garreau, seuls toi et Alain Matias repartiez ; une troisième, Laurence Lemesle, nous a rejoints quelques temps plus tard. Aucun adjoint ne se représentait et il fallait trouver une tête de liste. Tous ceux qui auraient pu l'être ont décliné. Tu as fini par te dévouer... et tu es ainsi devenu le plus jeune maire du canton.

En 25 ans, la commune s'est profondément transformée tout en conservant son esprit de convivialité, de fête et de bien-vivre. Nous avons vite compris que le monde associatif était essentiel à la vie communale. Des relations privilégiées ont été mises en place, avec notamment la gratuité des locaux.

Sous ton impulsion, la salle des fêtes a été rénovée, plusieurs classes ont été créées, la mairie transformée, le café repris, la rue de la Vallée du Lys refaite... Tu as été un « maire bâtisseur ». Le bâtiment qui symbolise le mieux cela est sans doute le gymnase. Lors du deuxième mandat, avec la fin de lourds emprunts, une marge financière s'est dégagée. Tu as alors demandé au conseil ce que nous souhaitions en faire. L'idée du gymnase est née. C'était audacieux pour une commune d'à peine 1 500 habitants à l'époque, mais cela a été réalisé. Et aujourd'hui, nous pouvons dire que c'était un choix pertinent, un choix dynamique pour notre collectivité, à ton image. D'ailleurs, ce gymnase mériterait qu'un jour, il porte un nom et il me semble qu'il soit tout trouvé.

Bravo Eric. Tu peux être fier de ces 25 années de mandat. Je te remercie une dernière fois pour ta confiance et te souhaite bon vent pour la suite. »

---

Monsieur Giner prend la parole et informe l'assemblée que le CMJ a tenu sa dernière réunion ce jour à 18h00 : bilan positif, bonne cohésion, engagement sérieux tout au long du mandat.

## Relevé des délibérations examinées le 2 mars 2026

<b>Délibération</b>	<b>Objet</b>	<b>Décision</b>
2026-03-001	Approbation du CFU 2025-retire et remplace délibération 2026-02-006	Approuvée
2026-03-002	Affectation du résultat 2025-retire et remplace délibération 2026-02-007	Approuvée
2026-03-003	Vote du budget primitif 2026- retire et remplace délibération 2026-02-008	Approuvée
2026-03-004	Demande de subvention CRST – les prés de l'étang	Approuvée
2026-03-005	Utilisation des salles communales association	Approuvée

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 20h40

LOIZON Eric, Maire	
SEGRETAIN Noémie, secrétaire de séance	